

# Liste des matières acceptées et refusées à l'écocentre de Saint-Ambroise 2023

## Matières acceptées

- **Métal ferreux et non ferreux** – Conteneur de métal  
(SAUF appareils réfrigérants)
  - Cuisinière;
  - Lave-vaisselle;
  - Laveuse, sècheuse
  - Pièce de métal;
  - Fil électrique.
- **Bardeaux d'asphalte** – Conteneur de bardeaux  
(SANS sac, pellicule ou membrane)
- **Bois non traité, non peinturé et non teint** – Conteneur de bois
  - Palette;
  - Piquet;
  - Planche;
  - Retaille.
- **Bois traité, peinturé ou teint** – Conteneur de résidus de construction
  - Meuble;
  - Planche;
  - Bois compressé;
  - Patio.
- **Résidus de construction, rénovation et démolition** – Conteneur de résidus de construction
  - Gypse;
  - Mélamine;
  - Laine minérale;
  - Fenêtre;
  - Porte;
  - Plâtre.
- **Déchets** – Conteneur de déchets
  - Matelas;
  - Divan;
  - Chaise d'ordinateur;
  - Gros plastiques.
- **Résidus verts** – Enclos de résidus verts
  - Branche;
  - Souche, arbre;
  - Plante, feuille et gazon (SAUF plante envahissante).

## Résidus domestiques dangereux avec programme de récupération

- **Appareils réfrigérants** – Endroit désigné
  - Réfrigérateur;
  - Congélateur;
  - Climatiseur portatif ou à fenêtre;
  - Refroidisseur à vin ou cellier;
  - Distributeur d'eau;
  - Déshumidificateur.
- **Piles domestiques** – Contenant pour piles dans le conteneur fermé  
(PAS de batterie d'auto, VTT, bateau)
- **Fluorescents et ampoules fluocompactes** – Boîtes de carton et bac à ampoules dans le conteneur fermé
- **Huiles** – Boîte en métal bleu foncé/noir
  - Huiles de mécanique;
  - Filtres;
  - Aérosols;
  - Antigels;
  - Contenants vides.
- **Peinture** – Boîte en métal bleu pâle Éco-Peinture
  - Peintures résidentielles;
  - Peintures en aérosol;
  - Teintures liquides;
  - Protecteurs;
  - Contenants vides.
- **Matériel informatique et électronique** – Boîtes de carton ARPE dans le conteneur fermé
  - Télévision, appareils audio et vidéo, haut-parleur;
  - Ordinateur, clavier, souris, clé USB, imprimante, cartouches d'encre;
  - Téléphone, cellulaire
- **Pneus** – Enclos de pneus  
(SANS jante)
  - Diamètre extérieur maximum 48,5 pouces et diamètre intérieur maximum 24,5 pouces et
- **Propane** – Cage à propane
  - Bouteilles de 5 à 100 lbs

## Collecte des résidus domestiques dangereux biannuelle (printemps et automne)

Résidus domestiques dangereux autres que ceux acceptés à l'année :

- Produits explosifs (aérosols, petites bonbonnes de propane, produits pour cheveux, etc.)
- Produits inflammables (vernis, dissolvants, alcool, etc.)
- Produits corrosifs (produits nettoyants, décapants, etc.)
- Produits toxiques (produits de piscine, engrais, pesticides, etc.)

Le calendrier de collecte pour Saint-Ambroise ainsi que la liste complète des articles acceptés sont disponibles sur le site internet de la MRC.

### Collecte des encombrants biannuelle (printemps et automne)

Le calendrier de collecte de la MRC pour Saint-Ambroise ainsi que la liste des encombrants acceptés sont disponibles sur le site de la MRC.

## Matières refusées

### \*Matières acceptés à l'écocentre de Saint-Honoré

- **Matériaux granulaires**
  - Brique;
  - Béton;
  - Céramique;
  - Gravier;
  - Pierre.
- **Réemploi matériaux et encombrants (achat et don)**
  - Matériaux de construction réutilisables;
  - Encombrants en bon état (meubles, électroménagers, articles de sport);
  - Vélos.
- **Amiante**
  - Acceptée à l'écocentre de Jonquière dans les sacs prévus à cet effet. Veuillez consulter le site internet de Ville de Saguenay pour les détails
- **Animaux morts**
  - Contactez votre vétérinaire
- **Munitions et armes à feu**
  - Contactez le poste de police
- **Feux d'artifices**
  - Contacter le poste de police
- **Cendre de foyer**
  - Refroidir dans un contenant de métal 72h, puis mettre dans le bac brun
- **Déchets radioactifs**
  - Contactez une entreprise spécialisée en gestion des matières dangereuses
- **BPC et cyanure**
  - Contactez une entreprise spécialisée en gestion des matières dangereuses
- **Terre contaminée**
  - Contactez une entreprise spécialisée en gestion des matières dangereuses
- **Plantes envahissantes toxiques**
  - Mettre dans des sacs en plastique dans le bac de déchet de la maison. Les sacs de plantes envahissantes non-toxiques peuvent être mises dans le conteneur à déchet.

- **Médicaments et seringues**
  - Apportez-les dans une pharmacie
  
- **Batterie d'auto, de VTT, de bateau**
  - Retournez-les au magasin d'achat
  
- **Vêtements**
  - Si en bon état, faire un don dans une friperie, sinon don pour organisme de récupération de textiles ou découper en guenilles
  
- **Résidus de table**
  - Utilisez votre bac brun
  
- **Ordures ménagères**
  - Utilisez votre bac de poubelle
  
- **Matières recyclables**
  - Utilisez votre bac de recyclage